

Communiqué de Presse, Namur le 18 décembre 2015

Indignés encore ...

Parce que la LUSS fait sienne la définition de la santé promue par l'Organisation Mondiale de la Santé : « *La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* », nous demandons que la Belgique honore ses obligations légales et morales pour un accueil digne et de qualité des demandeurs d'asile dès le premier jour de présence sur notre territoire. *Nous ne pouvons accepter que des différences soient faites entre les personnes Il n'y a pas de différence à faire entre les patients, il n'y a pas de sous-statuts à créer : la citoyenneté et le droit à la santé valent pour tous !*

Les évènements récents qui occupent massivement le flot constant d'informations, ne doivent pas occulter une réalité inhumaine et intenable due à la "politique d'accueil" mise en place par notre gouvernement.

Avec l'hiver qui approche, les conditions de vie des migrants en attente, trop longue, d'un enregistrement à l'Office des étrangers sont honteusement précaires, d'autant que l'on constate depuis la mi-novembre une augmentation du nombre de jeunes, de femmes et d'enfants.

Depuis plusieurs mois, plusieurs organisations et de nombreux bénévoles viennent en aide aux demandeurs d'asile palliant, comme ils le peuvent, à l'absence quasi-totale d'intervention des autorités compétentes et responsables. Ce mouvement citoyen ne peut pas servir d'alibi ni se substituer à l'état qui n'assume pas ses responsabilités et ses devoirs.

Le gouvernement a annoncé dans les médias son intention d'adopter des mesures qui visent clairement à restreindre les droits des réfugiés :

- En n'organisant pas de bonnes conditions de soins et de prise en charge des personnes en souffrance physique et psychologique, ou atteintes de pathologies chroniques diverses en plus des traumatismes liés à leurs parcours de demandeurs d'asile.
- En considérant à priori le regroupement familial non comme un droit mais comme une faute.
- En adressant un courrier personnalisé aux demandeurs d'asile venus d'Irak et d'Afghanistan pour les inviter à retourner chez eux.
- En finançant une campagne d'information selon laquelle «venir en Belgique ne donne pas en soi droit à des papiers et à un titre de séjour permanent».
- En limitant le nombre journalier d'inscriptions à l'Office des étrangers.
- En confondant infraction administrative, le fait de ne pas disposer d'un titre de séjour, et délit. Etre sans-papier, ce n'est pas être criminel. Etre sans-papier, ce n'est pas non plus être sans-droits.
- En proposant un badge d'identification pour les demandeurs d'asile.

- En inaugurant une nouvelle implantation et en rouvrant des centres de rapatriement, les biens nommés Centres Fermés.
- En souhaitant limiter le droit de séjour à une période de 5 ans.

Toutes ces dispositions et le manque de structures correctes d'accueil, pendant la période qui précède l'enregistrement, démontrent bien une volonté politique qui aboutit à un nivellement par le bas des statuts de protection accordés en Belgique.

Certains ont choisi le repli sur soi, la fermeture, le poing serré plutôt que la main tendue. Ici et là, des barbelés se dressent, des murs se construisent. D'autres, se référant à une idéologie nationaliste, envisagent de donner à ces réfugiés des sous-statuts indignes.

Le repli sur soi est non seulement inefficace, mais également mortifère pour la construction européenne, en effet de nombreuses études mettent en avant l'apport positif des migrants sur la croissance économique. Loin d'accueillir "toute la misère du monde", l'Europe n'en héberge qu'une fraction, entre 6 et 8 % des réfugiés que compterait la planète. A l'Europe forteresse souhaitée par certains, il faut opposer l'Europe des droits humains et de la solidarité internationale. Enfin, plutôt que de couper dans les budgets d'aide au développement, de financer des centres fermés, des rapatriements et de se barricader derrière des forteresses sans cesse plus coûteuses, l'Europe, dont Bruxelles est fière d'être la capitale, ferait mieux de mobiliser les moyens nécessaires pour garantir la paix et le développement dans les pays que fuient ceux qui viennent chercher chez nous un refuge.

Des conventions internationales déterminent le statut de réfugié. C'est un devoir d'humanité d'y répondre. C'est pourquoi la LUSS s'associe à d'autres voix pour réclamer, haut et fort, aux responsables politiques belges et européens, des mesures courageuses à la hauteur du drame vécu par ceux qui arrivent chez nous, démunis, détruits, meurtris, mais encore remplis d'espoir en foulant enfin une terre d'accueil. La LUSS le rappelle ici avec force, il n'y a pas de différence à faire entre les personnes, nous refusons la mise en place de sous-statuts : la citoyenneté, la dignité et la santé sont des droits universels !

Le Conseil d'Administration de la Ligue des Usagers des Services de Santé

CONTACT PRESSE : Micky Fierens 081/74.44.28

Ligue des Usagers des Services de Santé, LUSS, asbl - Avenue Sergent Vriethoff 123 - 5000 Namur

Tél : 081/ 74 44 28 Mail : luss@luss.be Web : <http://www.luss.be/>

La Ligue des Usagers des Services de Santé est active depuis 1999 en tant que fédération francophone indépendante regroupant plus de 80 associations de patients. Elle défend des valeurs telles que la solidarité, l'autonomie, la défense d'intérêts collectifs et l'accessibilité à des soins de qualité pour tous.